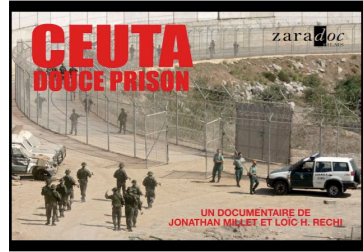


**« Ceuta, douce prison »,
de Jonathan Millet et Loïc H. Rechi**



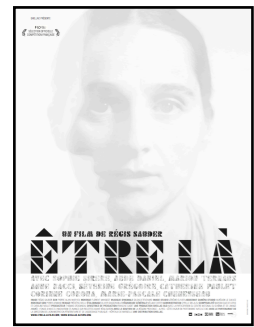
Pour les défenseurs des droits de l'Homme, Ceuta évoque tout d'abord le drame de 2005 lorsque cinq Africains avaient été tués et des centaines blessés, après avoir tenté de pénétrer dans l'enclave espagnole de Ceuta. Fuyant la pauvreté, la guerre et les conflits politiques, ils n'avaient

rencontré d'autre réponse que la violence et la répression des forces de sécurité, qui avaient fait usage d'armes à feu contre ces migrants « armés d'échelles » pour franchir les murs de barbelés (six mètres de haut, sur plusieurs kilomètres) les séparant de ce morceau d'Europe.

"Être là"

de Régis Sauder

Elles sont psychiatres, infirmières ou ergothérapeutes à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et reçoivent des détenus devenus patients le temps du soin. Elles sont là pour aider des hommes en souffrance, fussent-ils incarcérés. Être là, c'est rejoindre cet espace unique - celui de l'écoute - une poche d'air derrière les murs de la prison... En 2011, Régis Sauder nous avait offert un document superbe et réjouissant, *Nous, Princesses de Clèves*, qui montrait l'accès à la culture dans un lycée des quartiers Nord de Marseille. Avec *Être là*, si l'on est toujours à Marseille, le



changement est brutal.

"Sharqiya"

Ami Livne (réalisateur) et Guy Ofran (scénariste)



Prix du meilleur film du Festival international du film de Jérusalem 2012, Festival de Berlin 2012 – Panorama. Cette fiction, qui nous fait vivre le quotidien d'un village de Bédouins du Néguev, aurait pu faire l'objet d'un documentaire tant il colle à la réalité (tous les acteurs sont des Bédouins non professionnels), mais les cinéastes n'auraient jamais obtenu les autorisations officielles pour filmer cette réalité.

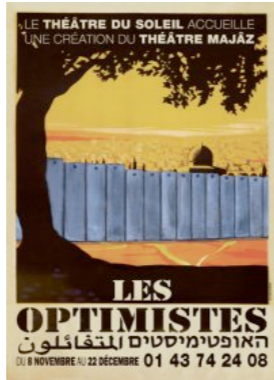
LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

La prochaine émission de "L'invité du vendredi"
Vendredi 7 décembre de 19h à 21h

La LDH soutient aussi la pièce:

**Les optimistes
de Lauren Houda Hussein et Ido Shaked**

Présentée au Théâtre du Soleil.



Le Théâtre Majâz, venu de Saint-Jean-d'Acre, réunissant des acteurs israéliens, palestiniens et français, présentera, deux ans après *Croisades* de Michel Azama, son deuxième spectacle, *Les Optimistes*, une création collective cette fois-ci. Une équipe de comédiens/détectives venant de France, d'Iran, d'Espagne, du Maroc, du Liban, d'Israël et de Palestine, part en enquête. Ils voyagent dans le temps à l'aide de films et d'archives, pour dessiner sur scène un portrait de ce que pouvaient devenir la Palestine et Israël et de ce qu'elles sont

devenues aujourd'hui. Un groupe de « résistants de l'imaginaire » en quelque sorte.

Ce sera du 8 novembre au 22 décembre 2012. à la Cartoucherie à Vincennes.

Forum de la semaine de la solidarité internationale

Notre section y tient un stand, n'hésitez pas à vous y associer. Samedi 17 novembre de 9h à 18h à la mairie du 13ème.

18^e université d'automne de la LDH, il reste encore des places

« Jeunesses : quelles places dans la société ? »

Les 24 et 25 novembre 2012, à l'espace Reuilly, 21 rue Hénard, 75012 - Paris

**Prochaine réunion de section
jeudi 13 décembre**

La citoyenneté européenne

à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux, 75013
Métro Maison Blanche



Actualités
de la section Paris 5^{ème} - 13^{ème}

Agenda et contacts

N°19 - 15 novembre 2012

<p>Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers: le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison Blanche</p> <p>Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH) Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit 12 place du Panthéon 5ème</p> <p>Contacts : <u>Camille Billmann</u> billmann.camille@neuf.fr <u>Marion Ballet</u> 06 64 66 78 01</p>	<p>Ligueurs au prétoire:</p> <p>Contacts : <u>Marianne Wolff</u> marianne.wolff@wanadoo.fr 01 45 81 69 15</p> <p><u>Alice Bertin</u> alicebertin@orange.fr 01 42 72 55 35 06 76 74 81 71</p>	<p>RESF Permanences: tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison blanche</p> <p>Contact : <u>Jocelyne Vaudenay</u>: jvaudenay@gmail.com 06 86 90 42 04</p>
<p>Diffusion des tracts: Actuellement : marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités</p> <p>Contact : <u>Martine Common</u>: common.martine@wanadoo.fr</p>		

Quand une ligueuse prend le train

Le 19 octobre dernier, je suis avec quelques amis dans le TGV du matin allant vers Strasbourg. Faisant avec eux la queue dans le couloir étroit conduisant au comptoir de la voiture-bar, encombré de candidats au p'tit café du matin, je me retourne en raison d'un léger remue-ménage et ... me trouve nez-à-nez avec Manuel Valls. Surprise de voir de si près le Ministre de l'Intérieur, je lui dis tout de go « Monsieur le Ministre ! C'est le moment de parler des Roms ! » Il file alors plus avant dans le wagon-bar, suivi de sa garde rapprochée qui l'a rattrapé parmi les voyageurs nombreux, et répond assez fort, de plus loin, à la cantonade « Y - a - pas de problème ».

La morale de l'histoire ?

1) Où est la vraie politique du Ministre de l'Intérieur ? Dans ses déclarations, dans ses actes, dans cette réponse spontanée ? Pas de problème pour lui apparemment, mais pour les Roms : pas de problème ?

2) Où est le vrai courage, si on montre celui de se mêler à la population d'un wagon-bar mais qu'on refuse le risque de l'échange ?

A bon entendeur Salut !

Sylvie Clavel



Des ligueurs à Montreuil

La section LDH de Montreuil et la nôtre continuent de suivre les audiences à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). Les requérants qui se retrouvent devant cette cour ont fait un recours suite au refus de l'OFPPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) de leur accorder l'asile.

La cour est composée d'un président et de deux personnes qualifiées. Après instruction du dossier et audition, la cour peut :
- annuler la décision de l'OFPPRA et accorder le statut de réfugié
- annuler la décision de l'OFPPRA et accorder le bénéfice de la protection subsidiaire, d'un an renouvelable, à des personnes considérées comme ne relevant pas directement de la Convention de Genève mais exposées à des menaces graves dans leur pays
- rejeter le recours.

Nous étions présents le 15 octobre 2012. Un cas : une femme venant de la République Démocratique du Congo (RDC). Le rapporteur commence : il a trouvé les propos de la requérante à l'OFPPRA flous, avec une libération de prison bizarre ... L'avocat fait valoir que sa cliente est cadre dans l'administration congolaise, responsable du contrôle du poste frontière au niveau du bac qui traverse le fleuve Congo entre Kinshasa (RDC) et Brazzaville (République du Congo-RC), mais n'a rien à voir dans la fuite en 2010 d'un général recherché pour tentative de coup d'état, ce que lui reprochent les autorités congolaises. Elle est arrêtée en 2011.

La requérante signale à la cour qu'il faut que "des têtes tombent", elle sert de bouc émissaire et n'a jamais vu ce "fameux" général. Elle est arrivée à s'échapper de prison avec la complicité d'un caporal - ce que l'OFPPRA avait considéré comme une évasion rocambolesque. Se sentant menacée, elle a réussi, avec la complicité de sa sœur, à quitter son pays pour se rendre à Brazzaville puis en France. Elle pense être recherchée par les autorités de son pays.

Après avoir mis l'affaire sous délibéré, la cour a rejeté la requête.

Si vous souhaitez suivre les audiences, contactez Yannick (01 43 26 53 76)

Des ligueurs en comparutions immédiates

Cette année, le groupe « ligueurs au prétoire » va suivre des audiences de comparutions immédiates.

Premiers essais prévus : le lundi 26 et le vendredi 30 novembre après midi.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus(e)s (voir contacts en première page).

Une présence au procès Tiberi

Le procès en appel des époux Tiberi et autres prévenus a lieu du 12 au 14 novembre, puis reprend du 19 au 21. C'est à partir de 13h30, au Palais de justice, "salle de la première chambre de la Cour d'appel", au niveau de l'escalier Z.

Nous nous y relayons.

Face au déni de démocratie qu'a représenté l'inscription systématique et organisée de faux électeurs par un Maire encore en fonction presque 20 ans plus tard (!), la présence de la LDH est importante.

N'hésitez pas à nous y rejoindre.

(Appelez Marianne au 0145816583, ou Alice au 0142725535).



Du côté des étrangers beaucoup de communiqués, initiatives diverses.

A tout seigneur tout honneur :

Une initiative de Manuel Valls qui souhaite gérer avec **efficacité** les expulsions : création d'une "retenue" pouvant aller jusqu'à seize heures pour remplacer la garde à vue des sans-papiers, devenue illégale.

Un communiqué de la LDH "La Ligue des droits de l'Homme s'oppose à cette dérogation au droit commun de la vérification d'identité, limitée à quatre heures. Ce caractère d'exception du projet de loi est de plus renforcé par l'extension des possibilités d'interpellation pour vérification des titres de séjour, et par la création d'un délit de « maintien sur le territoire »(..). La LDH s'oppose à un texte qui rompt avec le principe d'égalité de traitement, et demande aux parlementaires de s'opposer au projet de loi."

D'ici la fin du mois notre section va adresser un courrier à nos parlementaires, le texte a été approuvé par les sénateurs mais doit encore être débattu à l'Assemblée en décembre

Un communiqué commun des associations qui soutiennent les étrangers sans-papiers:

Le projet de loi de finances pour 2013 voté par l'Assemblée Nationale est largement insuffisant :

- il propose de baisser de 105 euros le montant de la taxe OFII due au moment de la première délivrance d'un titre de séjour ;

- et un amendement voté par les députés diminue de 60 euros la part du droit de visa de régularisation à acquitter au moment de la demande de titre de séjour. Mais le montant global de cette taxe, de 340 euros, reste inchangé, son paiement n'ayant été que décalé dans le temps.

Le ministre du Budget a affirmé devant l'Assemblée Nationale que le gouvernement diminuait d'un tiers les taxes dues par les étrangers au moment de la première demande. Pourtant, au final, la délivrance d'un premier titre de séjour peut coûter aujourd'hui plus de 700 euros, et l'actuelle rédaction du projet de loi de finances 2013 ne conduit qu'à une réduction de 105 euros.

C'est pourquoi les associations demandent au gouvernement et aux sénateurs :

- La suppression définitive du principe du paiement d'une taxe au moment de la demande de titre de séjour ;

- Une baisse significative des taxes ni raisonnables, ni justes, exigées des personnes étrangères vivant en France.

Côté LDH le 14 novembre, une saisine des sénatrices et sénateurs par le Président de la LDH relativement aux taxes exigibles des ressortissants étrangers sollicitant la délivrance d'un titre de séjour.

Une simple circulaire pour encadrer les régularisations, un "toiletage" du CESEDA envisagé pour 2013, le vote des étrangers repoussé aux calendes ... on est loin de la mise en place d'une politique de l'immigration digne d'un gouvernement de gauche. On nous annonce un débat parlementaire sur le sujet - sans vote - en janvier 2013, il faudra le suivre très attentivement ...

Un bulletin de l'UCIJ (Unis Contre une Immigration Jetable) pour accompagner la sortie de la circulaire sur les régularisations dont la sortie est annoncée le 22 novembre.

N° 1 - 12 novembre 2012 :

"Une régularisation annoncée : mais laquelle ?"

Extrait :

"Nombreux-ses sont les parlementaires de gauche, dont des socialistes, qui se sont mobilisé-e-s par le passé à nos côtés contre les multiples lois sarkoziennes, les traques de migrant-e-s et les expulsions. Ils/elles ont participé à des parrainages, signé des lettres de soutien aux familles, interpellé des préfets contre les attaques des droits et des libertés fondamentales. Beaucoup de ces parlementaires constituent, aujourd'hui, la majorité. Interpellons-les !"

Les numéros suivants s'attacheront à analyser le contenu de la circulaire et à rendre compte de l'application sur le terrain.

L'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) et le Collectif migrants Outre-mer (Mom)

organisent un séminaire Le samedi 8 décembre 2012 de 9 h à 13 h 30 - Salle Monnerville du Sénat ,15 rue de Vaugirard – 75006 Paris

"Etrangers en Outre-Mer : un droit exceptionnel pour un enfermement ordinaire"

Le collectif Votation citoyenne a adressé deux lettres ouvertes respectivement à François Hollande, Président de la République, et Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, au sujet du droit de vote des étrangers, le 7 novembre 2012.

Le Collectif va demander à ses militants de rencontrer cet hiver tous les parlementaires dans les départements, et de s'efforcer de convaincre les plus hésitants d'entre eux. Par ailleurs, une campagne nationale de mobilisation sera lancée auprès de l'opinion publique, début 2013.

Dans la lettre d'information de la LDH du 1^{er} novembre, un "appel" de Pierre Tartakowsky

Extrait:

"Droit de vote des étrangers : plus que jamais !" Répétons avec fermeté que cette mesure n'est pas « luxueuse » ; elle est en retard sur nombre de pays européens. Elle vise à combler le déficit démocratique aussi important que malsain qui divise la population de nombreuses villes en une population de citoyens électeurs d'un côté, et une autre, privée de vote. Elle vise à rétablir une égalité de traitement entre résidents étrangers européens et étrangers résidents non européens, les seconds étant privés de ce dont bénéficient les premiers. Elle constitue enfin un élément parmi d'autres pour contrer les effets délétères de la crise sociale et économique en confortant l'effectivité de la notion d'égalité."

Réunion publique organisée par La Plateforme 12 le 14 novembre à 19h30 à la Bourse du travail de Paris.

Il s'agissait de rendre compte des demandes formulées par les diverses organisations dans le cadre des groupes de travail qui se sont tenus au Ministère de l'Intérieur.

Cette réunion a été l'occasion pour Francine Blanche (responsable nationale CGT) de liste les demandes syndicales en faveur des travailleurs étrangers sans-papiers.

Quelques-uns des points soulevés:

- des critères de régularisation simplifiés, objectifs, les mêmes dans TOUTES les préfectures.

- suppression de la liste des métiers (puisque les travailleurs concernés sont déjà sur le marché du travail)

- suppression des zones géographiques, les travailleurs doivent pouvoir aller là où il y a du travail

- suppression du critère de nationalité (accord spécifique pour les algériens et les tunisiens)

- la langue française : cette question concerne surtout les travailleurs asiatiques. Les migrants apprennent le français en France, pas avant de venir . Pour qu'ils puissent l'apprendre il faut qu'ils aient la possibilité d'échanger en français, ce qui est difficile quand on est coincé au fond d'un restaurant ... asiatique.

- autoriser le changement d'employeur : ce qui leur permettrait d'échapper à l'exploitation

- en finir avec les récipiés sans autorisation de travail qui permettent seulement de visiter Paris

- les OQTF et ITF encore exécutoires ne devront pas empêcher la régularisation

- l'ancienneté sur le territoire : si on demande 12 bulletins de paye sur 24 mois, il ne faut pas demander en plus une durée

- de présence, et, en cas d'absence de Cerfa, il faut donner au travailleur le temps de l'obtenir. Il est rappelé qu'en droit l'absence de cerfa (contrat) au bout de deux jours de travail vaut contrat à durée indéterminée.

- reconnaissance du travail au noir : si le patron est compréhensif on peut obtenir la déclaration d'embauche, le cerfa, un bulletin de paye, qui sont demandés actuellement ... mais le patron n'est pas toujours compréhensif. Un "dispositif" est en cours d'expérimentation (côté syndicat): se faire photographier sur son lieu de travail en faisant apparaître le maximum d'éléments permettant d'identifier l'entreprise.



Un fait nouveau laisse espérer un changement des pratiques : les organisations syndicales représentatives **et** les organisations patronales seront reçues ensemble lundi 19 novembre 2012 à 9h au Ministère de l'Intérieur, par M.Thomas Andrieu, directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Intérieur, et M. Nicolas Grivel directeur adjoint du Cabinet du Ministre du

Travail. Les propositions de nouveaux critères de régularisation des travailleurs leur seront présentés dans la perspective de la parution de la circulaire.

Plus spécifique à RESF:

Dans le 13ème le réseau demande au Maire du 13ème d'organiser un nouveau parrainage en janvier 2013 pour protéger les familles et les jeunes qui ne rentreraient pas dans les critères de la circulaire.

Parrainage / Re-parrainage du Conseil Régional Ile de France prévu le 5 décembre 2012

A peu près semblable à celui de mai 2011, le but étant de reparrainer les lycéens de 2011 qui ne sont toujours pas régularisés et des nouveaux lycéens qui seront « exclus de la circulaire Valls » qui va paraître dans les jours qui viennent.

Préparation de la circulaire : Les concertations au Ministère de l'Intérieur se poursuivent, une dernière rencontre ayant lieu aujourd'hui, jeudi 15 novembre. Les échanges ont particulièrement concerné les familles et les Jeunes Majeurs. Concernant ces jeunes il a d'ailleurs fallu informer le Ministère qui semblait découvrir la spécificité de leur situation ! Le RESF a apprécié l'écoute de M.Thomas Andrieu en particulier. Les questions posées, les échanges donnent à penser que le Ministère a tous les éléments entre ses mains pour produire une BONNE circulaire ! Il n'aura pas d'excuses.

Vous l'aurez compris :

la circulaire arrive !

On aura besoin de toutes les énergies disponibles dans les permanences.

(voir contacts en première page pour proposer votre aide à la permanence LDH et/ou à la permanence RESF- merci)